AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2065
FR0013233012-FS0968

13 novembre 2026

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

INVENTIVA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 novembre 2026, la société J.P. Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 novembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société INVENTIVA et détenir, indirectement, 12 195 441 actions INVENTIVA représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,77% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
J.P. Morgan Prime Inc.	830 422	0,35	830 422	0,32
J.P. Morgan Securities LLC	7 480 128	3,13	7 480 128	2,93
J.P. Morgan Securities plc	3 879 602	1,62	3 879 602	1,52
Almea 2 Segregated Portfolio Company	5 289	ns	5 289	ns
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**12 195 441**	**5,10**	**12 195 441**	**4,77**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions INVENTIVA détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir (i) 1 861 688 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat, (ii) 4 505 267 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (iii) 186 236 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *depository receipts* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- la société J.P. Morgan Prime Inc. a précisé détenir 830 422 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 239 148 175 actions représentant 255 687 485 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 263 221 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société Almea 2 Segregated Portfolio Company a précisé détenir 5 289 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *depository receipts* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 2 757 022 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de 85 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 26 janvier 2027 et le 28 septembre 2033[2] ; et

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir 926 937 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de 3 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 1er février 2027 et le 1er octobre 2031[2].

_____

[2] Sur la base d'un delta de 1.